



Direction du
CERCLE SCOLAIRE DE LA BAROCHE
Ecole Primaire / 2946 Miécourt
Tél. 032 462 23 92

Aux parents des élèves du cercle scolaire de La Baroche

**Informations pour l'année scolaire
2021-2022
à conserver toute l'année**

La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 16 août 2021**.

Les horaires blocs se trouvent en dernière page.

Les horaires détaillés seront distribués à la mi-juin.

Il en va de même pour les inscriptions aux cours facultatifs.

Répartition des classes

Classe	Lieu	Enseignante titulaire
1P-2P	Miécourt	Ackermann Valérie
3P-4P	Miécourt	Lenglet Julie
4P-5P	Asuel	Joray Isabelle
6P	Charmoille	Surmont Camille
7P-8P	Charmoille	Jallon Céline

Vacances scolaires et autres congés

Automne	du lu 11 au ve 22 octobre 2021
Noël	du ve 24 décembre 2021 au ve 7 janvier 2022
Hiver	du lu 21 au ve 25 février 2022
Pâques	du lu 11 avril au ve 22 avril 2022
Ascension	je 26 et ve 27 mai 2022
Pentecôte	lu 6 juin 2022
Fête-Dieu	je 16 et ve 17 juin 2022
Fin de l'année	ve 1 ^{er} juillet à midi
Été	du lu 4 juillet au ve 12 août 2022
Rentrée 22-23	ma 16 août 2022

Les 1^{er} novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1^{er} mai et 23 juin **sont aussi congés**.

Contacts

ÉCOLES : à appeler si votre enfant est absent			
Asuel		032 462 29 68	
Charmoille		032 462 25 35	
Miécourt		032 462 23 92	
ENSEIGNANT · E · S			
Ackermann	Valérie	079 469 47 58	Classe 1P-2P / Directrice
Corbat	Clémance	078 726 88 34	Enseignante spécialisée Soutien pédagogique ambulatoire
Gobat	Mélina	079 586 97 58	Co-enseignante 6P-7P-8P
Jallon	Céline	032 484 03 82	Classe 7P-8P
Joray	Isabelle	032 466 74 50	Classe 4P-5P
Lenglet	Julie	032 466 58 18	Classe 3P-4P
My	Jessica	078 691 28 19	Co-enseignante 1P-2P-3P-4P-5P
Petignat Blanchard	Valérie	032 462 31 16	Enseignante d'activités créatrices
Richard	Sylvie	032 462 23 39	Enseignante d'appui
Surmont	Camille	079 673 06 00	Classe 6P
TRANSPORTS : à contacter si votre enfant ne prend pas le petit bus			
Kohler	Nathalie	079 796 33 82	
COMMISSION D'ÉCOLE			
Roth	Tarcis	032 462 24 36	Président
Les Oeuches 41, 2953 Pleujouse			
Gogniat	Samuel	032 462 10 38	Vice-Président
Urrutia	Sara	032 462 11 66	Secrétaire
Sprunger	Cédric	079 295 01 40	Représentant communal
Frauchiger	Tania	078 632 44 35	Membre
Meyer	Viktoria	032 471 23 48	Membre
Périat	Séverine	078 710 35 77	Membre
REPRÉSENTANT · E · S DES PARENTS			
Kohler	Fabienne	032 462 13 52	
Vifian	Aurélie	032 462 10 25	

Site internet

Notre site internet <https://ecolelabaroche.ch> est régulièrement alimenté par nos diverses activités. Vous y trouverez également différentes informations régulièrement mises à jour.

Transports scolaires

Petit bus

Les élèves de 1P-2P se rendront à Miécourt avec le petit bus de l'entreprise Froidevaux conduit par Mme Nathalie Kohler.

Les élèves de 3P-8P des Rangiers et de La Malcôte prennent également ce bus jusqu'à Asuel ou jusqu'à leur lieu scolaire quand cela est possible.



Quelques adaptations de l'horaire du petit bus pourraient survenir durant les 2-3 premières semaines. Nous vous remercions de votre compréhension.

Car Postal

Les élèves de 3P-8P qui ne sont pas scolarisés dans leur village utilisent les transports publics pour se rendre à l'école. De ce fait, ils devront acquérir un abonnement Vagabond.

Les élèves sans abonnement, qui se déplacent occasionnellement pour les leçons qui n'ont pas lieu dans leur école principale, recevront des cartes multi-courses.

Chaque début d'année scolaire, les élèves s'engagent à adopter un comportement adéquat dans les transports pour leur propre sécurité ainsi que pour le respect des camarades et des autres usagers par la signature d'une charte.

Les horaires des transports ainsi que les informations pour l'obtention de l'abonnement Vagabond vous seront communiqués à la mi-juin.

Absences et congés spéciaux

Toute absence d'un élève pendant les heures d'école doit être justifiée auprès de son enseignant·e. Il faut donc en avertir l'école **avant le début des cours** (voir téléphones écoles).

Les parents veillent à fixer les rendez-vous médicaux si possible en dehors du temps scolaire.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical est nécessaire.



En application de l'article 93 de l'ordonnance scolaire (OS, RSJU 410.111), chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé par année scolaire.

Les coupons sont à transmettre à la direction par le biais de l'enseignant·e minimum 10 jours avant.

En plus de ces deux demi-journées, un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Toute demande de congé spécial, d'un à plusieurs jours, doit être faite au moyen du formulaire « Formulaire – demande d'un congé spécial ». La demande doit être motivée et adressée à la direction par courrier (Le Cornat 11, 2946 Miécourt) ou par courriel (ep.labaroche@edu.jura.ch) au moins un mois à l'avance.

- Octroi d'un congé jusqu'à 5 jours : compétence de la commission d'école.
- Octroi d'un congé de plus de 5 jours : compétence du SEN sur préavis de la commission d'école.

Les deux formulaires précités sont disponibles sur le site internet de l'école, auprès de l'enseignant·e de votre enfant ou auprès de la direction.

Santé des élèves



Infirmière scolaire : Mme Catherine Colomb 079 624 95 28

L'infirmière scolaire est responsable de tout ce qui concerne la santé des élèves. C'est elle qui fait passer les visites de santé et qui est à la disposition des enfants, pour des rendez-vous personnels durant lesquels ils peuvent lui soumettre leurs problèmes (santé ou autres).

Maladies contagieuses - Poux

Merci d'informer rapidement l'enseignant·e de votre enfant en cas de varicelle ou autre maladie contagieuse ainsi qu'en présence de poux.

Pour le bien-être de tous, un enfant malade doit rester à la maison.

Responsabilités et sécurité

Les enseignants sont responsables de votre enfant **durant le temps scolaire** uniquement.

La sécurité et le comportement des enfants **hors de l'horaire scolaire** sont de la responsabilité des parents, que ce soit sur le chemin de l'école, dans les transports ou sur le périmètre scolaire.

Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont donc sous la responsabilité parentale.

Engins à roulettes



La police conseille et recommande l'utilisation du vélo à partir de la 6P une fois que la police a donné son cours d'éducation routière. Quant à la trottinette, la même autorité envisage un possible usage dès la 4P, en fonction des recommandations du BPA disponible sous www.bpa.ch « Conseils », « Droit », « Circulation routière ».

La police recommande également le port du casque et de vêtements visibles.

Dès l'arrivée à l'école, les vélos et les trottinettes sont déposés aux endroits prévus à cet effet aux alentours des bâtiments scolaires. Les autorités scolaires déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Avant et pendant le temps scolaire, l'utilisation de tout engin à roulettes est interdite dans la cour de l'école. À la fin des cours, les élèves récupèrent leur engin à roulettes et rentrent directement à la maison.



Assurances

En cas d'accident, c'est la caisse maladie-accident obligatoire conclue par les parents qui gère le cas. Une assurance complémentaire est contractée par la commune pour élargir la couverture des risques. Le cas échéant, un formulaire de déclaration d'accident peut être obtenu auprès de la direction.

Domages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

En cas de traitement dentaire, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Les formulaires sont à demander à la commune.

Appareils numériques et sécurité internet, réseaux sociaux



L'utilisation d'un téléphone portable, d'un appareil photos numérique, d'un lecteur MP3 ou autre est strictement interdite dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire. Il en va de même pour les transports scolaires, la cour de récréation, les alentours de l'école, les salles de sport, la piscine, la patinoire, y compris les vestiaires de ces locaux.

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué pour une durée de 5 jours scolaires consécutifs. En cas de récidive : 10 jours scolaires consécutifs et restitué en présence des parents.

Une utilisation inadéquate dans les transports publics sera dénoncée.

En cas d'utilisation des MITIC en classe, les élèves se limitent strictement aux consignes données par les enseignants.

Enfants et adultes sont tenus au devoir de confidentialité, y compris sur les réseaux sociaux. Les parents sont responsables de la surveillance des sites et des contenus utilisés par leur enfant.

Le SEN rappelle en outre l'interdiction de communiquer entre les écoles et les parents, respectivement les élèves, à travers l'application WhatsApp.

Activités extra-scolaires

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), les enseignants préviennent les parents minimum une semaine à l'avance. En cas de crèche, de thérapie ou autre suivi, il revient aux parents d'avertir ces différentes instances.

Horaires généraux des élèves du cercle scolaire de La Baroche

2021-2022

	matin	après-midi
1P Miécourt	lu, me, ve : 7h50-11h15	ma et je : 13h35-15h15
2P Miécourt	tous les matins : 7h50-11h15	lu et ma : 13h35-15h15
3P-4P Miécourt	tous les matins : 7h50-11h15	lu et ma : 13h45-15h15
4P Asuel	tous les matins : 7h45-11h15	ma et ve : 13h45-15h15
5P Asuel	tous les matins : 7h45-11h15	lu, ma, je et ve : 13h45-15h15
6P Charmoille	tous les matins : 7h40-11h30	lu, ma et je : 13h40-15h15
7P-8P Charmoille	tous les matins : 7h40-11h30	lu, ma, je et ve : 13h40-15h15